



N° 24  
25/07/2019



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Sylvie DESIRE / FDGDON 64  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)

Suppléance : ARVALIS  
[a.carrera@arvalis.fr](mailto:a.carrera@arvalis.fr)

#### Maïs

Philippe MOUQUOT / CDA 33  
[p.mouquot@girond.chambagri.fr](mailto:p.mouquot@girond.chambagri.fr)

Suppléance :  
FDGDON 64 / ARVALIS  
[sylvie.desire@fdgdon64.fr](mailto:sylvie.desire@fdgdon64.fr)  
[a.peyhorgue@arvalis.fr](mailto:a.peyhorgue@arvalis.fr)

#### Oléagineux

Quentin LAMBERT / Terres Inovia  
[q.lambert@terresinovia.fr](mailto:q.lambert@terresinovia.fr)

#### Prairies

Patrice MAHIEU / CDA 64  
[p.mahieu@pa.chambagri.fr](mailto:p.mahieu@pa.chambagri.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre Régionale  
Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autori-  
sée avec la mention « extrait  
du bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N° X  
du JJ/MM/2019 »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019)

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Maïs

- **Stades** : de 10 feuilles à grain laiteux.
- **Sésamie** : prévision de vol de seconde génération.
- **Pyrale** : faible piégeage.
- **Héliothis** : vol important, surveillance des parcelles conseillée.
- **Chrysomèle des racines du maïs** : piégeage en sud Aquitaine sur le site de Ger (64).
- **Maladies** : rappel des cycles biologiques et des conditions de développement des principales maladies du maïs.

# Mais

La rédaction de ce bulletin s'est faite sur la base du tour de plaine maïs réalisé auprès des opérateurs économiques d'Aquitaine et sur la base des parcelles de référence mise en place : Saint-Médard-de-Guizières (33), Blanquefort (33), Saint-Jean-D'Illac (33), Saint-Ciers-sur-Gironde (33), Le Barp (33), Bourideys (33), Miramont-Sensacq (40), Mimbaste (40), Castelsarrazin (40), Estibeaux (40), Estillac (47), Jusix(47), Bonnut (64), Montardon (64), Pontacq (64) Sarpourenx (64), Sendets (64).

## • Stades - Météo

Les premiers maïs semés sont au début du stade laiteux. Des soucis de fécondation peuvent parfois être observés sur les parcelles qui ont fleuries durant la canicule de fin juin. Ils sont peut-être aussi en lien avec le phénomène inhabituel de présence de soies sur les maïs avant la sortie de la panicule mâle. D'après Céré'Obs, environ 80 % des maïs d'Aquitaine ont atteint le stade floraison femelle au 21 juillet soit le même avancement qu'en 2018.

13 à 15 feuilles	16-Floraison male	Floraison à Floraison+15j
Castel Sarrazin (40) Sarpourenx (64) Bonnut (64) Mimbaste (40) Saint jean d'Illac semences (33)	Estibeaux (40) Sendets (64) Montsoué (40) Belis (40) Coublucq (64) Sarpourenx (64)	Saint Ciers sur Gironde (33) Blanquefort (33) Saint Médard de Guizières (33) Le Barp (33) Estillac 47 Montardon (64) Bourideys (33)

Les températures actuelles sont favorables à un avancement rapide des stades.

## • Sésamie

**Période de risque** : de 4 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on enregistre 2 captures dans 1 des 13 pièges relevés, dans le secteur Gaves. En fin de semaine dernière, 1 seule capture avait été réalisée également dans le secteur des Gaves.

**Date du vol de G2 selon NONA au 23 juillet 2019** : en fonction des conditions climatiques, les dates prévues pour les repères du vol peuvent évoluer. Sur les secteurs précoces, le repère 30 % de vol sera atteint cette semaine.

Département	Secteur	Début vol (0,1%)	30% du vol	50% du vol	100% du vol
Gironde	Médoc	14 juillet	30-31 juillet	3-4 août	6-7 septembre
	Libournais	7 juillet	22-23 juillet	25-26 juillet	25 août
	Blayais	8 juillet	24-25 juillet	27-28 juillet	25-26 août
	Landes de Bordeaux	10 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	5 septembre
Pyrénées-Atlantiques	Coteaux nord Béarn	12 juillet	28-29 juillet	1-2 août	6 septembre
	Vallée des gaves	10 juillet	27-28 juillet	30-31 juillet	2 septembre
	Basse-Navarre	11 juillet	27-28 juillet	31 juillet- 1 <sup>er</sup> août	5-6 septembre
Landes	Plaine de Nay	13 juillet	28-29 juillet	1 <sup>er</sup> -2 août	-
	Sud Adour	10 juillet	26-27 juillet	31 juillet-1 <sup>er</sup> août	5 septembre
	Tursan	8 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	4 septembre
Lot-Et-Garonne	Haute-Landes	7 juillet	22-23 juillet	26-27 juillet	29 août
	Coteaux du Marmandais	12 juillet	26-27 juillet	30-31 juillet	-
	Secteur de Duras	9 juillet	23-24 juillet	26-27 juillet	30 août
Dordogne	Vallée de Garonne	7 juillet	21-22 juillet	24-25 juillet	21 août
	Vallée de Dordogne	14 juillet	30-31 juillet	3-4 août	6-7 septembre
	Ribéraçois	9 juillet	26-27 juillet	3-4 août	5 septembre



### Évaluation du risque

Début de la période de risque de seconde génération.

- **Pyrale**

**Période de risque** : de 6 feuilles à la récolte.

**Observations** : cette semaine, on enregistre 1 capture dans 1 piège sur 17 relevés dans le secteur Nord 47-24. Fin de semaine dernière aucune capture n'a été enregistrée.

**Évaluation du risque**

Pas de risque actuellement.



(Photo : David Turcot – Maisadour)

- **Heliothis (*Helicoverpa armigera*)**

**Période de risque** : floraison.

**Observations** : cette semaine, 87 captures ont été réalisées dans 10 pièges sur 16 relevés. L'ensemble des secteurs d'Aquitaine sont concernés par la présence d'heliothis. Les captures sont en augmentation par rapport à la semaine dernière (53).

**Évaluation du risque**

Les captures sont importantes et continues depuis la fin du mois de juin. Surveillez les maïs en floraison, notamment les maïs semences.

- **Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* Le conte)**

**Observations** : les premières captures d'insectes ont eu lieu la semaine dernière sur la commune de Ger (64), dans la zone identifiée en 2015. Plus au Nord, la périphérie sud d'Angoulême est aussi concernée par des piégeages comme en 2018.

**Évaluation du risque**

Les dégâts étant essentiellement causés par la larve, nous sommes actuellement hors période de risque.



**Piège à phéromone PAL ayant capturé un individu**

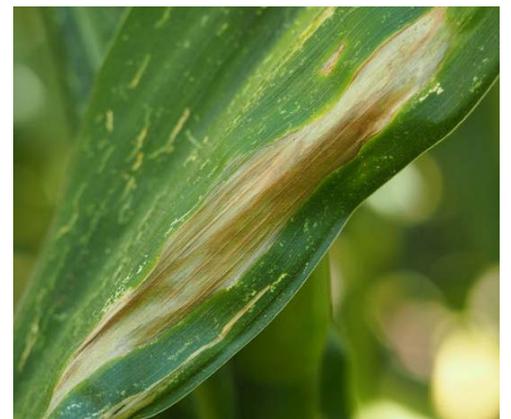
(Photo A Pevhoraue Arvalis)

## MALADIE

- **Helminthosporiose**

**Conditions de développement** : *helminthosporium turcicum* se conserve pendant l'hiver sur les résidus de culture de maïs sous la forme de spores résistantes au froid (conidies ou chlamidospores) qui peuvent contaminer les plants de maïs dès le stade 2-3 feuilles.

**Dès le stade 6-8 feuilles, et si le printemps ou le début de l'été sont chauds et humides** (T de 18-27°C et humidité relative > 95 %), le champignon peut se développer via la germination des conidies et infecter les feuilles et envahissant le parenchyme puis les vaisseaux, ce qui permet la propagation du mycélium et donc des taches foliaires. Il s'agit du mode de dissémination le plus courant qui entraîne l'apparition des premiers symptômes généralement sur les feuilles du bas après la floraison. Les fortes rosées et les faibles luminosités favorisent également le développement de la maladie. Si ces conditions favorables sont réunies, les symptômes apparaissent rapidement entre 5 et 12 jours après l'infection. Ensuite, le champignon aidé par les pluies, l'irrigation et/ou le vent contamine les différents étages foliaires supérieurs par dissémination aérienne, du stade 10-12 feuilles jusqu'à la sénescence.



***Helminthosporium turcicum***

(Photo : A. Peyhorgue - Arvalis)

**Observations** : pas d'helminthosporiose signalée à ce jour dans nos parcelles de références.

## Evaluation du risque

Les lignées de maïs semences se révèlent fréquemment sensibles à ce champignon. Les semis tardifs peuvent aussi présenter une sensibilité accrue au champignon (hybrides très précoces plutôt plus sensibles).

A surveiller.

### • Rouille (*Puccinia sorghi*)

**Conditions de développement** : les spores capables d'infecter le maïs arrivent par les masses d'air. Des températures situées entre 16 et 25°C ainsi qu'une forte humidité permettent l'infection. Une durée de 6 heures d'humectation des feuilles est nécessaire pour la germination et l'infection. La multiplication de la maladie en culture se fait ensuite par les urédospores libérées par les pustules qui apparaissent sur le limbe (poussière orange).

**Observations** : pas de signalement de rouille en parcelles de référence.

#### Évaluation du risque :

Les fortes chaleurs ne sont pas favorables au développement de la maladie. En revanche l'irrigation et le retour de températures plus douces peut être un facteur favorable.



*Puccinia sorghi*

(Photo : A Peyhorgue – Arvalis)

## **Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles**

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, **la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).**



**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :** Agro d'Oc, Arterris, CAPA, CASCAP, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, Epi Salvagnacois, Groupe Caussade, Lycée d'Enseignement Général et Technologique de Toulouse-Auzeville, Qualisol, Terres du Sud, Terres Inovia, Val de Gascogne.

**Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).**

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".